

Mission VII

La Politique Sportive du Conseil régional de Bretagne

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. Face au contexte d'incertitudes que créent les réformes pour les acteurs du sport, la Région s'impose comme un partenaire constant et fiable	4
1.1 Malgré un réel développement et un réel ancrage dans la société, le monde du sport est à la recherche de repères	4
1.2 Face aux doutes et aux incertitudes, la Région s'affirme plus que jamais comme un partenaire solide, un catalyseur de l'action publique	4
1.3 Les fondamentaux du sport en Bretagne et l'antériorité de notre politique rendent légitimes la Région à poursuivre son action.....	4
2. Les bilans et les concertations réalisés depuis 2006 justifient de renouveler la politique sportive de la Région :	7
2.1 Permettre à la jeunesse bretonne de s'épanouir par le sport	7
2.2 Tenir compte de la professionnalisation des structures du sport amateur.....	7
2.3 Soutenir les emplois de la filière sport.....	7
2.4 Permettre aux sportifs de Bretagne d'être présents aux niveaux national et international	8
2.5 Accueillir des évènements sportifs, facteur d'attractivité et de rayonnement de la Bretagne	8
2.6 Positionner le Conseil régional de Bretagne, acteur du développement du sport breton.....	8
3. Déclinaison opérationnelle de la politique des sports.....	10
3.1 Un effort d'équipement et de soutien aux pratiquants sur l'ensemble du territoire pour le développement de la pratique de toutes et tous	10
3.1.1 Un schéma des équipements sportifs cohérent et structurant le territoire breton	10
3.1.2 Un soutien particulier à la pratique des jeunes bretonnes et bretons	13
3.2 Un soutien renouvelé aux acteurs régionaux du sport pour améliorer la structuration, les mutualisations et la promotion du monde sportif	14
3.2.1 Le soutien de la Région aux disciplines sportives	14
3.2.2 Observer et se concerter pour orienter l'action.....	15
3.2.3 Le soutien de la Région aux organisateurs d'évènements sportifs	16
3.3 La Région apporte son soutien à l'excellence sportive.....	17
3.3.1 La Région soutient le sport de haut niveau en Bretagne.....	17
3.3.2 La Région soutient les meilleurs clubs bretons	18
3.3.3 Un nouvel outil pour le sport en Bretagne : le Campus de l'Excellence sportive de Bretagne	20
CONCLUSION	22

Introduction

La Bretagne est une grande région sportive, identifiée, équipée, pratiquée, diversifiée ce qui contribue à son image générale et à son attractivité. Le sport en Bretagne c'est plus de 900.000 licenciés dans plus de 6.000 clubs sportifs, près de 2 millions de pratiquants, plus de 200 sportifs de haut niveau, des équipes professionnelles, 85 ligues et comités régionaux, plus de 22.000 emplois liés aux activités physiques et sportives, plusieurs milliers de bénévoles et d'éducateurs professionnels ; c'est aussi un maillage d'équipements sportifs divers équitablement répartis sur notre territoire. Le sport est un secteur important de la vie sociale et économique de notre région.

Le Conseil régional de Bretagne a souhaité s'engager dans la construction et le développement d'une politique sportive de qualité. L'Assemblée régionale a ainsi adopté à l'unanimité, en 2006, un rapport ambitieux sur la politique sportive et l'institution est aujourd'hui reconnue comme un acteur à part entière du sport en Bretagne, son rôle de catalyseur étant bien affirmé. Ce rôle de catalyseur s'est confirmé lors de la mise en œuvre du schéma des équipements sportifs et plus récemment lors de la création du Groupement d'Intérêt Public « Campus de l'excellence sportive de Bretagne », groupement qui a permis notamment la préservation des missions et des compétences du CREPS de Dinard dont l'Etat souhaitait la disparition.

Depuis 2004, le Conseil régional a consacré plus de 120 millions en faveur de la politique sportive. Le financement du sport par la Région ne se limite pas au seul programme budgétaire « Développer le sport en Région ». Au-delà de ce budget, la politique sportive régionale trouve dans les programmes transversaux (politique des lycées, politique territoriale, tourisme, communication, emploi/formation, économie, agriculture...) les moyens de répondre à l'ensemble de ses missions.

En 2008, le Conseil Economique et Social Régional (CESR), devenu aujourd'hui Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) s'est saisi de la question du sport et a montré le rôle prépondérant des acteurs du sport dans l'éducation, la formation, le développement de la vie sociale et citoyenne et dans la préservation de la santé. Les analyses de ce rapport justifient pleinement notre participation au développement du sport en Bretagne.

Le sport doit, en effet, avoir toute sa place dans la politique régionale. Il est essentiel pour l'épanouissement de chacun, mais aussi pour ce qu'il apporte en terme de valeurs partagées et de cohésion sociale. Egalité, solidarité, citoyenneté, autant de valeurs qui nous parlent et auxquelles nous sommes particulièrement attachés, notamment vis-à-vis du sport féminin et du sport adapté.

La réforme des collectivités territoriales votée en décembre dernier suscite incertitudes et inquiétudes auprès des acteurs du sport ; ceux-ci redoutent un désengagement des collectivités alors même qu'il est plus difficile de solliciter les ressources de l'Etat. Dans ce contexte, le dialogue et la concertation deviennent plus que jamais nécessaires.

Les éléments présentés dans ce rapport sont le fruit d'une large concertation avec les acteurs du sport breton dans le cadre du réseau sport « Bretagne Sport à 19 » (BS19*) ou de la commission culture et sport du Conseil régional de Bretagne. Le mouvement sportif (comité régional olympique et sportif, ligues et comités régionaux, organisateurs de manifestations sportives, les clubs de l'élite bretonne...) ou des services déconcentrés de l'Etat ont bien sûr été étroitement associés à cette concertation. Les jeunes du CRJ, les proviseurs, de nombreux acteurs des activités physiques et sportives ont également été consultés.

Pour renouveler notre engagement volontariste en faveur du développement du sport, et sans attendre les hypothétiques applications de la réforme territoriale concernant le maintien de la clause de compétence générale en matière sportive et la poursuite des financements croisés, ce rapport propose des évolutions pour notre politique des sports tenant compte de l'expérience acquise et du bilan de notre action.

Aujourd'hui, la Région Bretagne souhaite se donner une nouvelle ambition pour un nouvel horizon. Il nous faut en effet prendre en compte les mutations intervenues à tous les niveaux de la société et par conséquent au niveau de la région : - croissance démographique rapide, - vieillissement de la population, - épanouissement de la jeunesse, - augmentation du temps disponible, - creusement des inégalités et développement de la pauvreté, - contradiction entre l'exacerbation de la réussite individuelle et le besoin de collectif... bref le sport, comme les autres domaines, n'échappe pas aux grands questionnements contemporains. Et comme tel, il se situe au cœur du projet politique.

Cette politique sportive de la Région a donc l'ambition de prendre en compte les nouveaux enjeux auxquels les acteurs du sport sont maintenant confrontés, de donner une suite aux travaux du CESER et préciser l'intervention de notre collectivité dans le développement du sport en région. Il s'agit aussi de réaffirmer notre soutien aux acteurs du sport qui jouent un rôle essentiel et participent à notre « vivre ensemble ».

* Le BS19 : regroupe les Vice Présidents (ou adjoints) en charge des sports des 4 départements et 10 agglomérations ainsi que les représentants des 4 associations départementales des maires.

1. Face au contexte d'incertitudes que créent les réformes pour les acteurs du sport, la Région entend être un partenaire constant et fiable

1.1 Malgré un réel développement et un réel ancrage dans la société, le monde du sport est à la recherche de repères :

La France compte aujourd'hui 16 millions de licences dans 180 000 clubs sportifs. Plus de 34 millions de français pratiquent régulièrement une activité physique. L'économie du sport, avec ses 34 milliards d'euros annuels, pèse pour 1,8% du PIB national.

Même si ces quelques chiffres illustrent la bonne santé de la pratique sportive dans notre pays, les acteurs du sport sont inquiets. L'inquiétude porte sur les moyens de continuer à perpétuer leur mission d'intérêt général, alors même qu'ils éprouvent déjà les plus grandes difficultés à assurer leur activité. Le climat de mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et le contexte de réforme des collectivités territoriales, n'apportent rien qui puisse les rassurer et les conduit à s'interroger sur la place qui leur sera faite.

1.2 Face aux doutes et aux incertitudes, les régions s'affirment plus que jamais comme un partenaire fiable et incontournable

Dans le cadre de la RGPP, l'Etat maintient un niveau régional mais a tendance « à noyer » le sport dans l'ensemble des actions de la cohésion sociale. Seule la dénomination des Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale permet réellement d'identifier où l'Etat a souhaité inscrire les activités physiques et sportives. Le montant global de l'action de l'Etat reste faible (0,15% du budget de l'Etat). Le CNDS n'évolue que faiblement. Nous sommes malheureusement loin de l'objectif des 3% parfois évoqué.

Certes, les recommandations du rapport Balladur supprimant la clause générale de compétence aux départements et aux régions n'ont pas été intégralement suivies ; le législateur a en effet souhaité que le tourisme, la culture et le sport restent des compétences partagées par l'ensemble des 3 niveaux de collectivités. On pourrait s'en réjouir, mais cela ne résout pas le besoin de lisibilité sur les modalités des articulations entre les différents niveaux de collectivités et sur les moyens que l'Etat souhaite déployer pour ce qui pourrait être considéré comme une nouvelle décentralisation. Cette question du financement a d'autant plus d'acuité que notre autonomie fiscale se réduit pour ne plus atteindre que 9% de nos ressources et que, dans le même temps, les dotations qui constituent la quasi-totalité de nos ressources ne sont pas dynamiques.

Les régions, en particulier, se sont déjà saisies de la politique sportive et n'ont plus à faire la preuve de leur légitimité à agir dans ce domaine. Une étude de l'Association des Régions de France (ARF) illustre cette intervention des Régions et met en évidence leur rôle majeur et incontournable dans la structuration de l'échelon régional du sport, dans la professionnalisation des acteurs, dans l'accès aux pratiques ou dans l'accueil de grands événements sportifs. Entre 2003 et 2010, les moyens engagés par les régions en faveur du développement du sport sont passés de 353 à 550 millions d'euros. L'intervention des régions se concentre tant sur leurs champs de compétences obligatoires (éducation et formation et notamment intégration des métiers du sport dans les CPRDF - Contrats de plans régionaux de développement des formations professionnelles, l'aménagement du territoire...) que sur une politique volontariste. Enfin, les régions participent à la gouvernance régionale et elles animent la concertation, en particulier, pour la mise en œuvre de schémas régionaux des équipements sportifs ou pour la mise en place de conférences régionales du sport qui existent dans plusieurs régions. Les régions veulent apporter leur pierre aux réflexions engagées par le Ministère dans le cadre de l'assemblée du sport pour faire évoluer la gouvernance et les financements.

1.3 Les fondamentaux du sport en Bretagne et l'antériorité de notre politique rendent légitimes la Région à poursuivre son action

La pratique sportive variée et ancrée depuis longtemps est sans nul doute une marque de l'identité bretonne.

La Bretagne est une terre sportive par excellence. Première région sportive de France avec 900 000 licences dans plus de 6000 clubs, la Bretagne compte près de 2 millions de pratiquants réguliers soit 2 bretons sur 3. La Bretagne est une région forte dans des disciplines comme le football, le cyclisme, la voile, le canoë kayak mais la Bretagne s'attache à développer toutes les disciplines. Regroupées dans 85 ligues et comités régionaux, de nombreuses autres disciplines sportives y sont développées. Il ne faudrait pas oublier l'ancrage dans la tradition avec les pratiques bretonnes, la langue, la « celtitude », le développement de la lutte gouren et des sports et jeux traditionnels.

La Bretagne est aussi une terre d'accueil d'évènements sportifs qui soulèvent l'enthousiasme des spectateurs et contribuent à consolider la force du lien social. Au-delà des 180 manifestations nationales et internationales soutenues par la Région annuellement, des milliers de rassemblements ponctuent le calendrier annuel du sport en Bretagne. Ce sont autant de moments de fêtes et d'occasion de renforcer le « vivre ensemble »

La Bretagne est enfin une terre d'excellence sportive. Le nombre de champions d'Europe, du Monde et des médaillés Olympiques parmi les récipiendaires des Trophées des sports de la Région Bretagne illustre le talent de nos compétiteurs et leur capacité à se hisser au plus haut des hiérarchies nationales et internationales. Pour les accueillir, notre territoire dispose de grands centres de formations reconnus par le ministère des sports desquels sortent des jeunes avec une qualification sportive et scolaire. Par ailleurs, la Bretagne propose des structures inscrites dans le parcours de l'excellence sportive des fédérations. Elles permettent aux sportifs l'accès vers le haut niveau. C'est aussi dans cette recherche du haut niveau, en laissant une place importante au projet scolaire et au suivi médical, que la Région et les acteurs du sport breton ont pris l'initiative de créer, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, le Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne.

Si la dynamique institutionnelle est favorable au développement du sport en Bretagne, l'essor de la pratique sportive bénéficie aussi de l'action des nombreux bénévoles qui oeuvrent toute l'année pour développer leurs clubs, promouvoir leur discipline sportive, organiser des évènements sportifs... C'est certainement ce dynamisme et cet engagement, relayé par les acteurs du sport breton et les partenaires institutionnels qui ont permis à l'ensemble de la Bretagne de se mobiliser pour « sauver » le CREPS de Dinard et lui donner un nouvel élan au service du haut niveau breton.

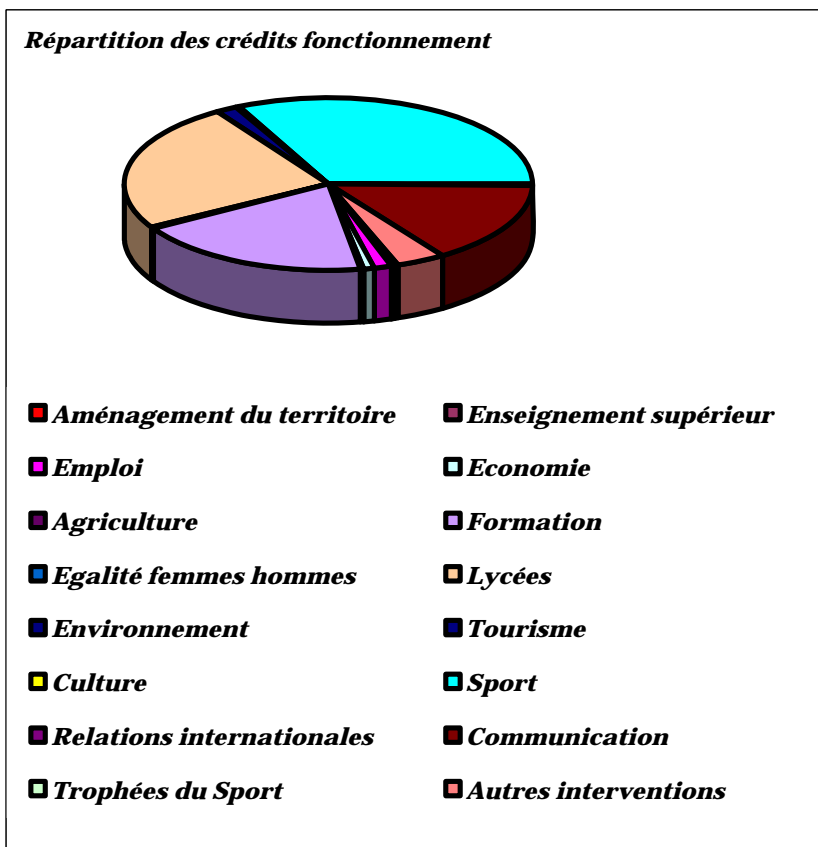
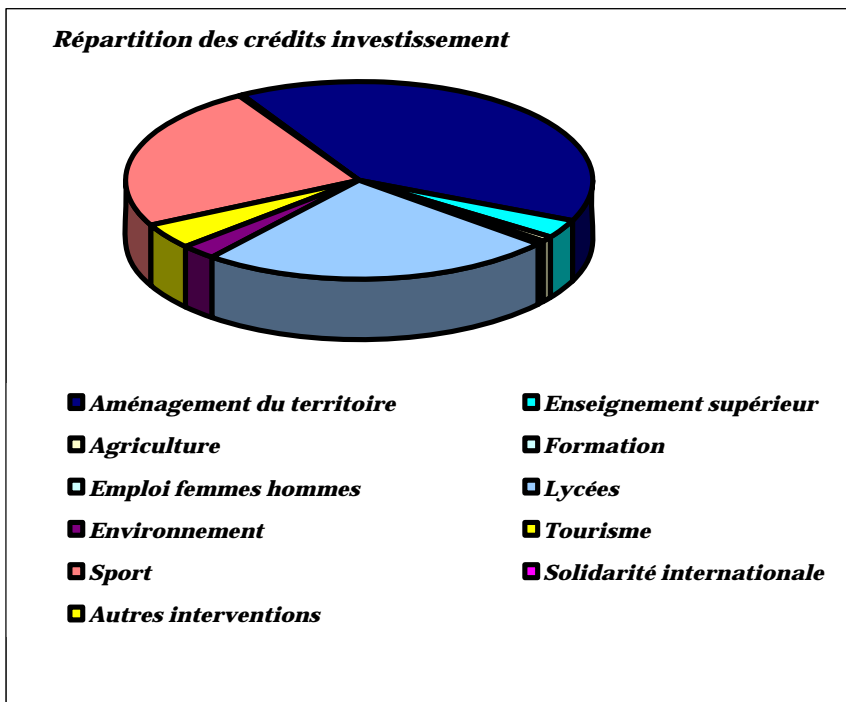
Enfin, la dynamique du sport sur un territoire nécessite de disposer des équipements sportifs nécessaires, adaptés et répartis. Ces installations permettent aux lycéens de pratiquer l'Education Physique et Sportive (EPS), aux licenciés de s'entraîner, aux pratiquants de s'épanouir mais également d'accueillir des évènements de grande ampleur. Dans cet objectif, en 2006, le Conseil régional de Bretagne a mis en place un schéma des équipements sportifs structurant participant à l'aménagement du territoire et répondant aux besoins du plus grand nombre.

Depuis 2006, alors que le sport est une compétence partagée et choisie par le Conseil régional, ce dernier a décidé de contribuer à la promotion, au développement et à la démocratisation des pratiques sportives. Outre ses compétences obligatoires en terme d'accueil de l'EPS dans les lycées, le développement de la formation initiale et continue dans les métiers du sport ou l'aménagement du territoire, le Conseil régional de Bretagne a participé au développement des activités physiques et sportives au sein de ses politiques volontaristes (sport mais aussi les relations internationales, le tourisme, l'égalité femmes/hommes...).

Ainsi en 2010, près de 30 programmes budgétaires du Conseil régional de Bretagne ont participé au développement du sport pour un montant de 22 millions d'euros (fonctionnement et investissement confondus). Alors qu'en investissement, ce sont les politiques de l'aménagement du territoire et des lycées qui ont financé à hauteur de 65% le sport ; en fonctionnement, ce sont les politiques du sport et des lycées qui ont participé au développement des pratiques sportives (56%). Depuis 2005, la Région a consacré plus de 120 millions d'euros.*

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Fonctionnement	6 954 751 €	7 547 448 €	9 994 695 €	8 526 227 €	10 187 970 €	10 104 283 €	53 315 374 €
Investissement	11 867 847 €	7 874 139 €	9 105 897 €	9 790 752 €	20 231 876 €	11 643 492 €	70 514 003 €
Budget Consolidé Total	18 822 598 €	15 421 587 €	19 100 592 €	18 316 979 €	30 419 846 €	21 747 775 €	123 829 377 €

Ci après la répartition sectorielle du budget consolidé de l'année 2010



Cette inscription dans la plupart de nos politiques illustre bien la contribution du sport à la construction du lien social et de la sphère publique. Le sport touche aux questions de la « jeunesse », de la santé, du développement économique, de l'attractivité et de la compétitivité territoriale, de la culture... Ce rôle structurant et transversal du sport justifie d'ailleurs que l'Union Européenne ait érigé le sport en tant qu'enjeu européen. Elle reconnaît la spécificité du sport et de son économie au même titre que la culture.

2. Les bilans et les concertations réalisés depuis 2006 justifient de renouveler la politique sportive de la Région :

En 2008, la commission « Qualité de la vie, culture et solidarités » du Conseil Economique et Social et de la Région Bretagne s'est saisi du champ du sport, notamment sous l'angle de l'importance du développement du sport pour la santé et l'épanouissement des individus tout au long de leur vie. A l'issue de deux années de travaux, son rapport « A vos marques, prêts....bougez ! En avant pour une région active et sportive », faisait quatre préconisations majeures :

- La mise en place d'un « Kino Bretagne » qui se traduirait par l'élaboration d'un plan régional de prévention et de la promotion de la santé par les activités physiques et sportives. Cette préconisation s'appuie sur une expérience québécoise « Kino Québec » ;
- L'éducation et la formation par le sport tout au long de la vie ;
- Le sport au service de la vie sociale et d'un développement territorial durable ;
- Le développement durable **par** le sport suppose un développement durable **du** sport.

Le Conseil régional considère que ces préconisations sont les aiguillons de la nouvelle politique des sports qu'il souhaite mettre en œuvre pour le développement de la pratique sportive pour toutes et tous.

Cette nouvelle politique sportive a ainsi pour objectif principal de répondre à six enjeux majeurs identifiés :

2.1 Permettre à la jeunesse bretonne de s'épanouir par le sport

Comme le souligne le rapport du CESER, les activités physiques et sportives participent à l'éducation des jeunes. Elles tissent du lien social, nous apprennent à vivre ensemble quels que soient nos origines, notre sexe ou nos différences sociales. Par ailleurs, les activités physiques et sportives participent à la prévention pour la santé et notamment au risque d'obésité chez les jeunes.

Quand les moyens affectés par l'Education Nationale à l'Education Physique et Sportive (EPS) diminuent notamment au lycée ou de façon plus significative dans l'apprentissage, la Région, elle, entend poursuivre son action (équipements, sport scolaire, double projet, et bien sûr le chèque sport) pour contribuer à la pratique des jeunes bretonnes et bretons en leur permettant de profiter des bienfaits du sport pour leur santé et leur développement.

Permettre à la jeunesse bretonne de s'épanouir, c'est également offrir aux plus impliqués d'entre eux, et notamment aux sportifs de haut niveau ou qui aspirent à le devenir, de mener de front leur double projet, scolaire et sportif.

2.2 Tenir compte de la professionnalisation des structures du sport amateur

Le clivage ancien entre sport amateur et professionnel doit être dépassé car il ne correspond plus à la réalité. Il ne s'agit pas de nier l'existence pour certaines disciplines d'un sport à « deux vitesses », mais bien de constater le mouvement de professionnalisation du sport que concrétise la convention collective nationale du sport. Le sport se transforme dès lors que l'engagement demandé est décuplé, le rythme de vie chamboulé. S'ouvre alors une démarche de professionnalisation. De même, les dirigeants bénévoles, dont l'action est primordiale mais souvent pas suffisamment reconnue sont de plus en plus à la tête de petites entreprises avec des préoccupations touchant à la gestion des ressources humaines, au suivi comptable et aux difficultés financières. Le domaine du sport demande aux dirigeants bénévoles des compétences de plus en plus poussées.

La Région, à travers son partenariat avec les ligues et comités régionaux instauré depuis 2005 dans le cadre de la contractualisation, veut apporter une réponse, même si elle est partielle, à cette situation des dirigeants de clubs.

Par ailleurs, le sport, notamment vers le haut niveau, souffre de difficultés financières indiscutables qui n'ont cessé de croître avec la crise, le partenariat privé se faisant plus discret.

La Région est consciente des difficultés rencontrées par les clubs. Dans la lignée des Centres d'Entraînements et de Formation des « Clubs phares » (CEFC), elle participe au soutien de certains clubs de l'élite bretonne. Les enjeux de ces clubs restent d'actualité et la Région souhaite être au rendez vous de leurs difficultés et de les aider à poursuivre leur développement afin que ces clubs puissent défendre toutes leurs chances au meilleur niveau national.

2.3 Soutenir les emplois de la filière sport

Inscrit de manière additionnelle au Contrat de Plan Etat-Région, le financement du Centre de Ressources et d'Expertise du Sport et des Loisirs en Bretagne (CRESLB), a permis de mener une étude sur l'emploi dans les

métiers du sport en Bretagne. 22 000 emplois sont concernés. Pour être pérennisés, ces emplois doivent s'adapter aux évolutions de la demande sociale. La Région doit, dans le cadre de ses compétences obligatoires au titre de la formation initiale et tout au long de la vie, exercer une vigilance particulière au développement des formations dans ce domaine. Le Contrat de Plan Régional du Développement des Formations (CPRDF) devra prendre en particulier en compte les travaux à mener autour de la filière sport afin d'optimiser l'offre de formation aux métiers du sport pour répondre aux besoins du territoire breton et de ses activités en matière de sport et de loisirs sportifs.

Dans ses préconisations, le CESER souligne que le développement durable par le sport suppose un développement durable du sport. Le développement durable du sport suppose que l'emploi soit au rendez-vous.

2.4 Permettre aux sportifs de Bretagne d'être présents aux niveaux national et international

Avec de nombreuses équipes bretonnes inscrites dans les championnats de France du niveau le plus élevé, la Bretagne se situe en bonne place parmi les régions françaises. Certaines de ces équipes s'illustrent déjà dans des championnats européens et d'autres devraient les rejoindre prochainement. En soutenant la formation des jeunes joueuses et joueurs, la Région a participé à la réussite de ces clubs bretons au plus haut niveau.

Permettre à la Bretagne d'être au meilleur niveau, c'est permettre aux sportifs bretons de disposer d'excellentes conditions d'entraînement sur le territoire et d'équipements sportifs de qualité. L'objectif de la Région est bien d'offrir un environnement adéquat pour la performance sportive.

La Région Bretagne veut maintenir et renforcer son engagement sur les dispositifs permettant au haut niveau breton de se distinguer en France et au niveau international.

2.5 Accueillir des évènements sportifs, facteur d'attractivité et de rayonnement de la Bretagne

La Région souhaite poursuivre son soutien aux organisateurs de manifestations sportives en capitalisant sur le « savoir faire » breton, l'engagement bénévole, la capacité à accueillir de grands évènements (Tour de France, Route du Rhum, Championnat du monde de handball féminin, courses pédestres labellisées par la fédération internationale d'athlétisme...). Ces évènements, au même titre que les festivals, participent de l'animation des territoires et du vivre ensemble.

2.6 Le Conseil régional de Bretagne acteur du développement du sport breton

En adoptant sa politique sportive en 2006, le Conseil régional de Bretagne a affirmé sa volonté d'être un acteur public actif au service de la pratique sportive. La progression continue des budgets annuels et les partenariats noués avec le mouvement sportif, les services de l'Etat et les autres collectivités ont permis de conforter notre rôle dans la gouvernance régionale du sport.

Souvent force de proposition, la Région a su, en réunissant autour d'elle un panel de partenaires, construire une politique sportive ambitieuse en direction des « clubs phares », des sportifs de haut niveau, des organisateurs d'évènements sportifs pour le développement des pratiques compétitives ; apporter son soutien aux ligues et comités régionaux dans le cadre du développement de leurs disciplines. Ce rôle et ce bilan sont des acquis pour poursuivre l'élan et réaffirmer notre volonté d'être partie prenante de la donne sportive en Bretagne.

Avec la création du GIP Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne, les acteurs bretons ont lancé une nouvelle dynamique, assise sur cette véritable volonté de « faire ensemble ». Alors que d'autres auraient pu se résigner à la disparition du CREPS, l'impulsion régionale a permis de consolider le « pack breton » pour proposer un projet de structure innovante et originale appelée à se développer sur l'ensemble du territoire de la Bretagne. Cet outil, a d'ores et déjà entamé son développement en se positionnant d'emblée, dès sa création en janvier dernier, comme un nouvel outil notamment sur le nouveau champ de la recherche-développement.

*

*

*

Ces six enjeux prioritaires fondent ce nouvel engagement en faveur d'une politique sportive régionale réaffirmée qui se décline opérationnellement en trois axes :

1. Un effort d'équipement et de soutien aux pratiquants sur l'ensemble du territoire pour le développement de la pratique de toutes et tous
2. Un soutien renouvelé aux acteurs régionaux du sport pour améliorer la structuration, les mutualisations et la promotion du monde sportif
3. Un soutien marqué à l'excellence sportive.

Ces 3 axes sont développés ci-après.

*
* *

3. Déclinaison opérationnelle de la politique des sports

3.1 Un effort d'équipement et de soutien aux pratiquants sur l'ensemble du territoire pour le développement de la pratique de toutes et tous

3.1.1 Un schéma des équipements sportifs cohérent et structurant le territoire breton

Le schéma régional des équipements sportifs est né d'une concertation entre les quatre départements bretons, les agglomérations, les principales villes centre et le mouvement sportif. Voté à l'unanimité par l'Assemblée régionale en juin 2006, sa mise en œuvre sera poursuivie dans le cadre de la politique renouvelée des sports. Il convient aussi de prendre en compte l'évolution de certains projets qui ont pu être différés ou revisités en raison, en particulier, d'un contexte financier difficile pour les collectivités.

Ce schéma s'organise autour de différents niveaux d'équipements :

- Les équipements du Campus de l'Excellence sportive de Bretagne

Le projet d'excellence que porte le « Campus de l'excellence sportive de Bretagne » suppose de disposer d'équipements adaptés permettant l'accueil dans les meilleures conditions des différents usagers, les sportifs, les stagiaires de la formation, handicapés comme valides. Dans cet objectif, les bâtiments (tout particulièrement le bâtiment d'hébergement) mis à disposition à Dinard, nécessitent des travaux de remise à niveau pour atteindre les standards attendus de ce type de structure. Cette opération fera l'objet d'un co-financement avec l'Etat et la ville de Dinard. Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Par ailleurs, le projet de « Campus de l'excellence sportive de Bretagne » prévoit une implantation rennaise. Financée également dans le cadre du partenariat avec l'Etat, la structure d'accueil fera aussi l'objet d'un subventionnement par la Région au GIP. Sur ces deux projets liés au GIP, les échanges liant l'Etat et la Région prévoient, en investissement, un financement à parité.

- Niveau 1 : les grands équipements d'intérêt national, interrégional ou de très grande capacité

La Région n'assume pas la maîtrise d'ouvrage de ces équipements, mais s'engage aux côtés des collectivités concernées. L'intervention de la Région est portée au taux maximum exceptionnel de 30% de la dépense subventionnable, avec une subvention plafonnée à 5 000 000 d'euros et limitée à la fonction sportive. Ce financement sectoriel au titre de la politique des sports n'est pas cumulable avec d'autres financements du Conseil régional.

Quatre projets avaient été identifiés en 2006. Pour trois d'entre eux, si les chantiers n'ont pas encore débuté, les phases d'études sont bien avancées et les calendriers désormais globalement connus. Le quatrième (base sports nature régionale dans les Côtes d'Armor) a été revisitée et ne se situe plus à ce niveau.

Les quatre projets initialement identifiés et les perspectives d'évolution :

- ***La salle d'athlétisme couverte en Ille et Vilaine***

Ce projet, mentionné dans le Contrat de Projets Etat-Région 2007 - 2013, est conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général d'Ille et Vilaine. Initialement prévu sur le site de Ker-Lann, dans le cadre d'un projet plus vaste, la construction de la salle d'athlétisme se fera sur le site de Villejean à Rennes de manière connexe à la mise en place du Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne. Cette réalisation permettra de répondre aux besoins du mouvement sportif en complétant le maillage des pistes d'athlétisme réparties sur le territoire breton. L'avant projet a été présenté le 23 février 2011. Le maître d'ouvrage prévoit la livraison en 2014.

- ***Le vélodrome couvert dans le pays de Lorient***

Il s'agit du deuxième projet ciblé par le Contrat de Projets Etat-Région. La Région souhaite voir se concrétiser ce projet qui permettrait alors d'améliorer les conditions de pratique de la « filière cycliste » et ce, en complément des vingt anneaux cyclistes de plein air déjà existant en Bretagne. Dans le cadre de la mutualisation de l'utilisation des équipements, le projet du Vélodrome couvert a évolué vers un équipement pluridisciplinaire avec l'accueil d'une piste d'athlétisme couverte. Le principe de cet équipement a été approuvé par Cap L'Orient en décembre 2009. L'ensemble des financeurs a confirmé son engagement.

- ***Une grande salle de spectacles sportifs et culturels de plus de 5 000 places à Brest***

Initialement prévu pour accueillir exclusivement des manifestations sportives, le projet a évolué pour lui donner une dimension de grande salle de spectacles sportifs et culturels. Cette modification va dans le sens du rapport « Commission Grandes salles » présidée par Daniel Constantini. Le chantier devrait débuter à la fin de l'année 2011 ou au début de 2012. Le maître d'ouvrage souhaite une livraison en 2014.

- ***Un équipement sportif d'envergure dans les Côtes d'Armor***

Initialement, le Conseil général des Côtes d'Armor devait développer le projet d'une grande base régionale de sports de nature sur Guerlédan. Ce projet n'est plus d'actualité. Une concertation entre la Région, le Conseil général des Côtes d'Armor et les principales villes de ce département est nécessaire pour fixer en commun le projet d'équipement le plus pertinent. La Communauté d'agglomération de Saint Briec a récemment délibéré sur un projet de salle couverte d'athlétisme.

- Niveau 2 : les équipements d'intérêt régional

- ***Les stades de football***

La politique sportive de la Région prévoyait de participer à la construction, l'extension ou à la rénovation de stades de football où évoluent les clubs professionnels.

A ce titre, la Région, lors de la dernière mandature, a participé à la rénovation du Stade du Roudourou à Guingamp et à l'extension des stades de la Rabine à Vannes, du Moustoir à Lorient et du stade Francis Le Blé à Brest.

Des travaux sont encore envisagés sur ces équipements notamment une dernière tribune à Lorient ou les agrandissements des stades de la Rabine et de Francis Le Blé ; ce qui justifie de poursuivre l'effort mené jusqu'à présent. L'intervention est fixée 20% de la dépense subventionnable dans la limite de 1,5M€.

- ***Les centres aquatiques***

La cartographie des équipements aquatiques montrait en 2004/2005, un déficit et un vieillissement des piscines sur le territoire breton. S'appuyant sur ce constat, la Région apporte son soutien, dans le cadre de sa politique sportive, à des projets de centres aquatiques lorsqu'il s'agit d'équipements qui ont un réel caractère sportif (bassin sportif dédié). La plupart de ces projets sont inscrits dans le cadre des contrats de pays. La participation de la Région, au titre de la politique sectorielle, est au taux maximum de 20% de la dépense subventionnable avec un plafond de 600 000 €.

Depuis l'adoption de la politique des sports de la Région en 2006, neuf piscines à vocation sportive ont été soutenues par la Région dans le cadre de sa politique sectorielle « sport ». Auquel s'ajoute près d'une vingtaine de projets soutenus dans le cadre des enveloppes 2 et 3 des contrats de pays. Au total, plus de 28 millions d'euros auront été consacrés aux centres aquatiques (politique territoriale et politique sectorielle additionnées).

Si des nouveaux projets de centres aquatiques sont inscrits dans le cadre de la revoyure des contrats de pays, la Région maintiendra sa participation à la construction de ces équipements aquatiques au titre de la politique des sports, selon des modalités inchangées.

- ***Les bases de sports de nature***

La Région Bretagne s'engage à poursuivre son soutien aux projets de bases de sports de nature. Celles-ci constituent à la fois des équipements destinés à la pratique sportive mais aussi aux loisirs, à la découverte de l'environnement (impact touristique).

Le Conseil régional n'accompagnera ces projets qu'après une réflexion intégrant l'ensemble de l'espace régional. C'est pourquoi, les projets seront étudiés au cas par cas, en tenant compte notamment de la dimension touristique.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Région accordera une aide à hauteur de 20% maximum de la dépense subventionnable « sportive », plafonnée à 300 000 euros. Ces subventions pourront se cumuler avec d'autres subventions au titre des contrats de pays.

- ***Les anneaux cyclistes de plein air***

Depuis la mise en place du schéma régional des équipements sportifs, le Conseil régional a soutenu la réalisation de deux anneaux cyclistes de plein air (Quimperlé et Cléden-Poher en 2006).

Dans l'objectif de compléter l'effort de maillage du territoire dans cette discipline et de répondre aux besoins de d'initiation, de pratiques sécurisées et de pratique de compétition, la Région favorise la construction ou la rénovation d'anneaux cyclistes de plein air pour le cyclisme sur piste.

Le taux d'intervention de la Région pour ces projets est porté au maximum à 20% de la dépense subventionnable « sportive ». Le plafond est fixé à 200 000 euros. Ces subventions pourront se cumuler avec d'autres subventions au titre des contrats de pays.

- ***Les centres d'entraînement et de formation des « clubs phares »***

Trois projets relevant de l'investissement sont d'ores et déjà identifiés. Il s'agit de l'agrandissement du Palais des Sports de la ville de Cesson Sévigné, la rénovation de la salle de Tennis de Table Charles Abraham à Hennebont et du Centre de Formation du Football Club de Lorient.

L'aide à l'investissement évolue ; l'intervention de la Région sera calculée au taux maximum de 20% dans la limite d'1 Million d'euros après examen de la dépense subventionnable.

- ***L'équipement majeur d'une discipline***

La politique sportive régionale prévoit également d'intégrer des projets de construction ou de rénovation d'un équipement majeur d'une discipline sportive. Le taux d'intervention de la Région pour ces projets est de 20% maximum de la dépense subventionnable, dans la limite de 400 000 euros.

La Région a soutenu quelques équipements majeurs tel que le centre régional d'entraînement du tennis, du football ou encore l'acquisition d'un planeur pour le vol à voile. Au total, ce sont cinq équipements qui ont été soutenus dans le cadre de la politique sectorielle sport.

- ***Les équipements sportifs des agglomérations***

En dehors des 4 grands équipements cités au niveau 1, des projets sont envisagés par les autres agglomérations de Bretagne. Une réflexion sera entamée afin de définir les conditions d'intervention de la collectivité sur ces projets.

- ***Les terrains de grands jeux synthétiques***

A travers l'élaboration d'un « plan des terrains de grands jeux synthétiques », en concertation avec les départements et les fédérations, notamment la Fédération Française de Football, la Région favorise l'accès à la pratique sportive sur des équipements permettant une utilisation intensive, par tous les temps, et pour des publics variés. Ces terrains synthétiques constituent également une réponse aux difficultés de réaliser de nouvelles aires de jeux, notamment dans les grandes villes, compte tenu de la pression foncière puisqu'elles permettent une utilisation plus intensive.

A ce jour, la Région a soutenu la construction de trente terrains de grands jeux en surface synthétique. Des problématiques liées notamment aux aspects environnementaux ont été débattues lors de la réunion d'un groupe de travail spécifique à l'automne 2010.

Au titre de sa politique sectorielle, la Région fait évoluer le dispositif en proposant désormais une aide à hauteur de 20% de la dépense subventionnable, plafonnée à 100 000 euros pour les projets intégrant une dimension « sociale et de proximité », avec l'utilisation de l'équipement par les lycéens, les apprentis, les étudiants, les scolaires et les associations de quartiers, en plus des clubs.

Sur l'ensemble des équipements exposés ci-dessus (niveau 2), la politique territoriale pourra venir compléter le financement « sectoriel » dès lors que le projet sera inscrit dans le Contrat de Pays.

- Niveau 3 : les équipements structurants de Pays

Au titre des contrats de Pays, certains territoires bretons ont inscrit et priorisé des projets d'équipements sportifs dans leur politique de développement. Ceux-ci sont financés à l'aide des « crédits Territoires », après avis de la politique sectorielle, dans un souci de cohérence et d'équilibre territorial.

A ce jour, une cinquantaine de projets ont été soutenus par la Région.

- Niveau 4 : les équipements sportifs locaux utilisés par les lycéens

La politique des lycées a consacré 19 millions d'euros à la construction ou à la rénovation des équipements sportifs pour la pratique de l'éducation physique et sportive depuis 2005.

La rénovation ou la construction d'un certain nombre d'équipements sportifs intégrés aux établissements est prévue dans le Programme Prévisionnel d'Investissements pour les lycées publics (PPI 2010 - 2014). Par ailleurs, dès lors que les équipements répondent aux besoins des lycées, les investissements des communes pour la construction et la rénovation d'équipements sportifs peuvent être soutenus dans les conditions du cadre d'intervention voté annuellement.

3.1.2 Un soutien particulier à la pratique des jeunes bretonnes et bretons

- Le soutien de la Région à la pratique sportive des jeunes lycéens

La Région Bretagne a fait le choix de participer au fonctionnement du sport scolaire au sein des établissements publics et privés bretons. Ainsi, elle soutient les déplacements des associations sportives des lycées aux différents championnats interrégionaux et nationaux de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL).

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique sectorielle, le Conseil régional de Bretagne soutient le développement et la promotion du sport scolaire en aidant les deux comités régionaux de l'UNSS et de l'UGSEL dans le cadre de la contractualisation.

Ces interventions seront maintenues et pourront évoluer pour mieux tenir répondre aux attentes des partenaires associatifs.

- Un soutien de la pratique sportive au lycée à renforcer

Au-delà de l'aide du Conseil régional de Bretagne aux associations sportives scolaires, la Région souhaite renforcer son soutien à la pratique sportive au sein des lycées à travers l'aide aux sections sportives scolaires.

Outre les structures inscrites dans les parcours d'excellence sportive des fédérations françaises, il existe un dispositif permettant aux jeunes de pratiquer une discipline de façon plus soutenue au sein de son établissement scolaire. Il s'agit des sections sportives scolaires.

Ces sections sportives en milieu scolaire ont tendance à se développer. Force est de constater que la Région n'est pas consultée en amont des décisions d'ouverture et que nous sommes souvent placés devant le fait accompli. Faute d'étude d'impact préalable, les conditions d'accueil des jeunes peuvent ne pas correspondre aux exigences du double projet, scolaire et sportif.

Ainsi, la Région envisage de soutenir les sections sportives scolaires des lycées labellisées par le Rectorat en prenant en compte l'accueil des sportifs et notamment le suivi médical, les aménagements horaires, le volume horaire d'entraînement.... Il s'agit d'aider les établissements scolaires qui offrent de véritables moyens pour accueillir convenablement ces sportifs.

Avec l'adoption de cette nouvelle politique, il paraît nécessaire d'obtenir que la Région soit véritablement associée en amont des ouvertures pour que la carte de ces formations fasse l'objet d'une réelle concertation. Une action dans ce sens en direction du Rectorat sera entreprise et cette préoccupation sera inscrite au volet gouvernance du CPRDF.

- Le Chèque Sport : un dispositif de soutien à la pratique sportive des 16/19 ans en club

- ***Rappel et évolution du dispositif***

En 2008, la Région a souhaité accentuer son action envers la jeunesse en permettant à l'ensemble des jeunes bretons âgés de 16, 17 et 18 ans de bénéficier d'une aide de 15 € pour sa pratique sportive dans un club.

Après une année de lancement en 2008 - 2009 ciblée sur le club (acteur privilégié dans la mise en place de cette aide individuelle), le jeune a été remis au cœur du dispositif pour la saison sportive 2009/2010. Ainsi, depuis juin 2009, tous les jeunes de 16/18 ans ont la possibilité de télécharger un chèque sport sur le site du Conseil régional de Bretagne. A la présentation de ce chèque sport, ils bénéficient de la part de leur club d'une réduction de 15€ sur le coût de l'adhésion. Ensuite, les clubs obtiennent la compensation du chèque par la Région. Cette politique permet également de promouvoir, par le biais de la communication autour du chèque sport, la pratique sportive des jeunes.

L'année 2010 - 2011 fût une année de consolidation du dispositif en permettant notamment aux jeunes de bénéficier d'une aide de 15€ pour chaque discipline sportive pratiquée.

Après 3 ans d'existence, ce dispositif régional s'appuie sur un nombre croissant de clubs partenaires ; ces derniers permettent ainsi à un plus grand nombre de jeunes de bénéficier de l'aide régionale.

- ***L'évolution : élargir le public bénéficiaire***

Les évaluations du dispositif nous encouragent à le maintenir. En revanche, s'il est nécessaire de garder la population bénéficiaire actuelle, une extension du dispositif permettrait d'évoluer vers un public « jeunes » au sens large. En effet, il n'est pas rare qu'un jeune de plus de 18 ans soit encore au lycée (BTS, classes préparatoires ou redoublement). Par ailleurs, les élèves apprentis ou en lycée professionnel peuvent être plus âgés. Jusqu'à présent ils sont exclus de l'aide régionale. Un élargissement de la tranche d'âge, de 18 ans à 19 ans des bénéficiaires contribuera au développement de la pratique sportive des jeunes. Les modalités pratiques de cette extension seront proposées lors d'une prochaine Commission Permanente.

3.2 Un soutien renouvelé aux acteurs régionaux du sport pour améliorer la structuration, les mutualisations et la promotion du monde sportif

3.2.1 Le soutien de la Région aux ligues et comités régionaux bretons

La Région aide spécifiquement les ligues et comités régionaux avec deux dispositifs. Le premier prévoit une aide régionale au titre de la contractualisation. Le second permet l'acquisition de matériels sportifs et administratifs (dispositif historique au sein de l'institution).

- La Contractualisation

Le Conseil régional de Bretagne a mis en place la contractualisation avec les ligues et comités régionaux des disciplines majeures dès 2005. En ouvrant à l'ensemble des disciplines ce dispositif en 2006, la contractualisation a pour objectif de renforcer le soutien au sport régional, aider à sa structuration, à son développement et accompagner les priorités décidées en commun.

Depuis 2007, un réel suivi des priorités des ligues et comités régionaux a été mis en place dans un souci de contrôle de la bonne utilisation des fonds publics. Chaque année, une évaluation est réalisée pour évaluer l'activité des partenaires et mesurer les progrès accomplis.

Depuis 2006, l'enveloppe budgétaire dédiée à la contractualisation a augmenté de 28% alors que plus de 90% des ligues et comités régionaux ont maintenant contractualisé avec le Conseil régional de Bretagne.

Les structures régionales se sont bien appropriées ce dispositif. En revanche, elles éprouvent toujours des difficultés à définir des réelles priorités régionales. En effet, à l'image d'une structuration « déconcentrée » du sport, leurs projets s'inscrivent dans le sillon de la politique fédérale (mise en place de stages (formation d'officiels, d'entraîneurs et de regroupements de jeunes), organisations des championnats de Bretagne...). Peu de structures déposent des projets de contractualisation avec des priorités spécifiques au territoire breton et aux difficultés rencontrées par leurs clubs affiliés en Bretagne.

- L'aide à l'acquisition de matériels sportifs et administratifs

Le vote de la politique sportive en 2006 a maintenu le dispositif d'aide pour les ligues et comités régionaux. La Région subventionne ces structures pour l'acquisition de matériel sportif, de matériel médical (table de kinésithérapie, défibrillateur..) dans sa préoccupation pour la santé des sportifs et enfin de matériel administratif (informatique, bureautique).

Dans un objectif général de plus grande efficacité, la recherche de mutualisation est nécessaire. Ce dispositif participe à l'effort des ligues et comités régionaux auprès de leurs clubs affiliés en leur apportant un soutien matériel notamment pour l'organisation de compétitions sportives ou de stages de formation (entraîneurs, perfectionnement joueurs).

L'aide régionale permet de financer annuellement des équipements pour une cinquantaine de ligues et comités régionaux. L'aide de la Région est de 50% de la base subventionnable.

Le Conseil régional de Bretagne souhaite que les ligues et les comités régionaux restent un réel appui pour leurs clubs affiliés et par conséquent, maintient ce dispositif et donnera la priorité à l'acquisition de matériel sportif et médical.

3.2.2 Observer et se concerter pour orienter l'action

La Région apporte son soutien financier au fonctionnement et aux activités de structures participant au développement des activités physiques et sportives en Bretagne.

- Le Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne

Dans le domaine du sport, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne est un partenaire privilégié de la Région. Cette association regroupant l'ensemble des ligues et comités régionaux est un véritable « porte-parole » du mouvement sportif en Bretagne. La Région le consulte sur un grand nombre de dispositifs et en particulier, dans le cadre de ses dispositifs à destination des sportifs de haut niveau ou des Centres d'Entraînements et de Formation des clubs phares.

Le Conseil régional de Bretagne alloue tous les ans une subvention de fonctionnement à cette structure. Par ailleurs, afin d'aider à la structuration du mouvement sportif régional, un poste de directeur du CROS a été créé en 2009. Ce poste est en partie financé par un emploi associatif d'intérêt régional.

La Région envisage de poursuivre ses modalités de financement en les faisant évoluer vers une contractualisation triennale à partir de la prochaine olympiade. Il s'agit de conforter le CROS dans son action, sur la durée, en considérant notamment qu'il est l'interlocuteur privilégié pour le sport breton.

- Le Centre Régional d'Expertise et de Ressources des Sports de Nature

Le Centre Régional d'Expertise et de Ressources (CRER) des Sports de Nature a été créé en 2006 à l'initiative de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, du Comité Régional Olympique et Sportif et de la Région Bretagne. Le CRER est au croisement des logiques sportive, touristique et environnementale. Il s'agit d'un outil d'information et de conseils, d'analyses, de concertations et d'échanges sur les sports de nature. Il est hébergé au sein du Comité Régional Olympique et Sportif et s'appuie sur un comité de suivi composé de représentants de la Région Bretagne, de l'Etat et des représentants des fédérations et associations agissant dans le domaine des sports de nature.

Les manifestations sportives de nature se développent en Bretagne. On estime à 550, le nombre de manifestations sportives de nature de niveau régional et supérieur organisées tous les ans. Face à ce développement, des organisateurs ont sollicité le Conseil régional de Bretagne et le CRER pour échanger sur les enjeux du développement des sports de nature. A l'issue de cette concertation, les organisateurs de manifestations et les acteurs institutionnels ont exprimé la volonté de créer une démarche qualité des organisations sportives de nature en Bretagne alliant sport, environnement et tourisme.

Cette démarche qualité a été présentée en octobre 2010 aux organisateurs. La démarche qualité, dans laquelle tout organisateur a l'opportunité de s'inscrire, a pour but de les accompagner dans l'organisation de leurs manifestations (charte qualité, boîtes à outils, baromètre qualité) et de valoriser leurs initiatives.

Enfin, dans le cadre de la directive européenne Natura 2000, les manifestations sportives sont citées ; certaines doivent réaliser une évaluation d'incidence de leur événement sur la faune et la flore. Le CRER des sports de nature a contribué à faire entendre la voix des organisateurs de manifestations sportives dans les débats relatifs à la mise en oeuvre de cette directive européenne sur le territoire breton. Par ailleurs, il accompagne au quotidien les organisateurs dans cette démarche.

- Le Centre de Ressources et d'Expertise du Sport et des Loisirs en Bretagne

Le Centre de Ressources et d'Expertise du Sport et des Loisirs en Bretagne (CRESLB) a été créé en 2008 dans le cadre d'un protocole spécifique entre l'Etat et la Région. L'Etat et la Région se sont engagés à financer, à parité, l'observatoire de l'emploi et de la formation dans le domaine du sport et des loisirs. Un poste de chargé de mission traduit cet engagement. Le CRESLB, hébergé au sein du GREF Bretagne, a pour but de favoriser l'observation et l'analyse des activités physiques et sportives de compétitions et de loisirs en relation avec les problématiques générales de l'emploi et des formations dans ce secteur.

Le CRESLB a, en particulier, mené une étude sur l'emploi lié au sport en Bretagne. 22 000 emplois bretons s'inscrivent dans le secteur des activités physiques, sportives et de loisirs en 2010. Il a déjà réalisé des études de certains secteurs spécifiques (centres aquatiques et filière générale autour de l'équitation) et mène actuellement des

travaux, notamment sur l'emploi dans le football ou l'insertion professionnelle des diplômés dans les métiers du sport.

En relation avec le GREF et les services de l'Etat, le Conseil régional de Bretagne organise annuellement une journée « Emploi-formation » dans laquelle le CRESLB fait état de ses travaux. Cette journée permet de réunir les services de l'Etat, les universités, les représentants des employeurs et des salariés, les ligues régionales...Par ailleurs, c'est l'occasion pour l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation dans les métiers du sport de se retrouver afin de débattre sur les sujets propres à la filière « sport ».

Le rôle d'observation du CRESLB est important pour mieux appréhender un secteur en développement et qui offre de réelles perspectives d'insertion pour les jeunes.

- L'Association Bretagne Sports International

L'Association « Bretagne Sports International » (BSI) a pour but de favoriser et développer les échanges internationaux et la coopération internationale dans le domaine du sport et de la jeunesse.

Depuis la mise en place de cette association, plusieurs échanges avec la province du Shandong en Chine, province jumelée avec la Région Bretagne, ont eu lieu. Ces différents voyages ont pour but l'échange d'expériences dans certaines disciplines notamment le tennis de table, la voile, chaque région apportant son expertise.

Ces échanges ont permis la présence de jeunes bretons lors des Jeux Olympiques de Pékin en 2008.

L'Association Bretagne Sports International est un outil de la coopération internationale autour du sport. Elle sera mise à contribution pour faire de la Bretagne une « base arrière » pour l'accueil des délégations étrangères lors des prochains Jeux Olympiques qui auront lieu à Londres en 2012. Cette action sera mise en œuvre en lien étroit avec le service sport, la direction des affaires européennes et internationales, la direction du tourisme et du patrimoine du Conseil régional de Bretagne.

La Région, elle-même, a permis la présence d'un équipage de voile lors de la Mayor's Cup à Quindao en 2010 ou encore la venue d'une délégation de pongistes chinois en Bretagne et d'une délégation olympique chinoise de voile match racing - Elliot au printemps 2011 pour préparer les Jeux Olympiques de Londres.

Enfin, la Région mettra en œuvre une action forte pour marquer la présence de la Bretagne et accompagner les sportifs bretons et français qui participeront aux Jeux Olympiques de Londres.

3.2.3 Le soutien de la Région aux organisateurs d'événements sportifs

La Bretagne est terre d'accueil de très nombreuses manifestations sportives qui participent de l'engouement populaire pour le sport où chacun peut se retrouver spectateurs, compétiteurs et organisateurs. Ce rôle dans la création et le maintien du lien social ou de promotion du sport est essentiel.

Les compétitions sportives, en plus de la fête populaire qu'elles produisent, contribuent à l'économie du territoire. L'accueil d'une manifestation sportive aura un impact positif sur l'économie locale (restauration/nuitées). Par ailleurs, l'organisation de grands événements nationaux et internationaux peut demander un renfort de personnels et être donc créateurs d'emplois sur le territoire. Enfin, il faut souligner l'impact des médias qui peuvent favoriser le tourisme *a posteriori* (Tour de France ou Route du Rhum).

- Les compétitions majeures

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil régional de Bretagne a décidé d'apporter son soutien financier à l'organisation de compétitions sportives de niveau national ou international en relation avec l'attribution d'un titre officiel et inscrites sur le calendrier d'une fédération (nationale ou internationale). Par ailleurs, depuis 2006, la Région a ouvert sa politique à l'organisation de grands rassemblements majeurs d'une discipline et à l'organisation de manifestations sportives de nature. Ainsi, ce sont environ 180 manifestations qui sont soutenues chaque année pour une enveloppe financière de 750 000 à 950 000 € selon les années.

De par les caractéristiques géographiques de notre région, le cyclisme et la voile ont trouvé une place indiscutable. Les crédits de communication s'ajoutent aux crédits de la politique sportive vers ces deux sports constitutifs de l'identité bretonne. Ainsi, tous les ans, sur la totalité des manifestations sportives organisées sur le territoire breton, le cyclisme et la voile sont les disciplines les plus représentées.

La Région souhaite maintenir ses interventions au titre de l'organisation des événements sportifs.

- Les matchs de promotion d'une discipline sportive

Toutes les disciplines créent chaque semaine de nombreux spectacles sportifs en Bretagne. Il s'agit notamment des clubs qui évoluent dans le plus haut niveau de championnat de leur discipline. Depuis la saison sportive 2009/2010, la Région a renforcé son aide à la promotion des rencontres phares dans 3 disciplines sportives (handball, tennis de table et volley). Le choix des clubs retenus s'est fait en lien avec le label CEFC et l'évolution dans le championnat du plus haut niveau français. Ainsi, ce sont actuellement 4 clubs qui sont soutenus dans le cadre de ce dispositif promotionnel.

Après un peu plus d'un an de fonctionnement, il convient de reconduire ce dispositif. La Région souhaite l'élargir en relation avec les partenaires locaux.

De plus, s'ajoutent des retransmissions télévisées d'une dizaine d'événements sportifs dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec les trois télévisions régionales.

- Un Challenge Bretagne sur les courses hors stades

Les courses pédestres sont très présentes sur le territoire breton et, comme l'ensemble des manifestations sportives, participent à l'animation du territoire. En Bretagne, nous trouvons toutes sortes de courses pédestres, avec ou sans label fédéral, de toutes distances, des trails ou sur route...

Le Conseil régional de Bretagne a pour projet de mettre en place un Challenge Bretagne des courses hors stades de 10km. Actuellement, nous pouvons recenser 60 courses de 10 km dont 16 sont titulaires d'un label qualificatif et qualitatif de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Le périmètre et les modalités d'accompagnement seront à définir et seront présentées à la décision de la Commission Permanente.

3.3 La Région apporte son soutien à l'excellence sportive

3.3.1 La Région soutient le sport de haut niveau en Bretagne

- Les sportifs de haut niveau : performances, projet sportif, projet de vie

Le Conseil régional de Bretagne soutient historiquement les sportifs de haut niveau. Depuis 2005, ce soutien prend en compte les résultats sportifs de l'année écoulée, mais également la situation sociale des athlètes. Les aides aux sportifs de haut niveau sont définies en collaboration avec le mouvement sportif et les services de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

280 sportifs bretons sont inscrits sur les listes ministérielles des « sportifs de haut niveau » (élite, senior, jeune et reconversion). A ces 280 sportifs s'ajoutent 380 sportifs qui appartiennent à la liste des « espoirs » (*chiffre novembre 2010*).

Dans le cadre de sa politique sportive le Conseil régional de Bretagne a décidé de soutenir les athlètes listés « sportifs de haut niveau » non professionnels (hors reconversion et hors espoirs). Ainsi, 250 sportifs sont potentiellement concernés.

Le nombre d'aides annuelles aux sportifs de haut niveau oscille entre 180 et 205 pour une enveloppe financière de 220 000 € en moyenne. Cette enveloppe est revalorisée en année olympique. En effet, la Région apporte un soutien renforcé aux sportifs bretons qui participent aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

- ***Une aide individuelle à adapter***

Si la Région souhaite continuer à prendre en compte la situation sociale des sportifs et leurs performances dans l'attribution des aides, elle souhaite aussi tenir compte des projets des sportifs et notamment de leur préparation aux grandes échéances mondiales (Championnats du Monde, Jeux Olympiques et Paralympiques).

Par ailleurs, la notion de performance sportive est parfois difficilement comparable d'une discipline à une autre, ce qui pose la question de notre capacité à définir la performance de haut niveau. Comment, par exemple, juger une excellente performance européenne par rapport à une performance mondiale moyenne ? Le Conseil régional de Bretagne poursuit actuellement une réflexion sur le haut niveau pour mieux appréhender les performances sportives des athlètes et leurs projets.

Par ailleurs, les sportifs de haut niveau mènent une « double vie ». Comme l'ensemble des jeunes de leur âge, ils poursuivent un cursus scolaire, cherchent à s'insérer dans la vie professionnelle et parallèlement s'entraînent souvent quotidiennement et participent à de nombreuses compétitions le week-end.

La recherche de la performance sportive passe par de bonnes conditions sportives, scolaires/professionnelles et de vie quotidienne. Le Conseil régional de Bretagne souhaite soutenir les sportifs de haut niveau dans leur double projet. Ainsi, la Région s'est rapprochée du Rectorat et de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour toutes les questions relatives à l'accueil des sportifs dans les établissements scolaires (aménagements horaires, soutien scolaire voire hébergement notamment sur les bassins rennais et brestois...).

- L'excellence sportive : un parcours, des filières

Jusqu'en 2008, il existait deux types de structures fédérales pour atteindre le haut niveau ; les sportifs intégraient tout d'abord les pôles espoirs puis, pour les meilleurs d'entre eux, les pôles France.

Depuis 2008, les fédérations sportives nationales ont été invitées, en relation avec les spécificités de chacune de leur discipline, à dessiner leur parcours d'excellence sportive. Celui-ci a pour objet de décliner l'ensemble des structures qui permettent d'atteindre le haut niveau. Au sein de ces nouveaux parcours d'excellence sportive subsiste un grand nombre de pôles espoirs, structures historiquement aidées par le Conseil régional de Bretagne. Cependant, d'autres structures sont également représentées sur le territoire breton (centre territorial de roller ou de karaté).

L'aide de la Région envers les pôles espoirs date de la signature du dernier contrat de plan Etat-Région 2000 - 2006. A l'issue de ce contrat, la Région a continué, en collaboration avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, à soutenir ces structures dans leur fonctionnement de façon paritaire.

A ces pôles espoirs, s'ajoutent le réseau voile (centres d'excellence régionaux de voile) et le centre territorial de rugby féminin.

Le Conseil régional de Bretagne reste ouvert sur la possibilité de soutenir ces structures. En relation avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, elle invite les fédérations françaises à présenter leurs projets de structures d'accès au haut niveau et est très attentive à l'implication de la fédération sur ces nouvelles structures.

Concernant l'excellence sportive, en lien étroit avec les acteurs universitaires et de la recherche, et bien entendu dans le cadre des réflexions engagées en la matière par le Campus de l'excellence sportive de Bretagne, des échanges se nouent actuellement afin de considérer dans le cadre des politiques régionales, les soutiens aux chercheurs dans les domaines sports/santé (des matériaux à la sociologie...).

- La médecine du sport

La Région participe au financement des frais de fonctionnement des centres de médecine du sport nécessaires pour le suivi médical des sportifs de haut niveau, mais également des sportifs inscrits dans les structures de haut niveau ou dans les Centres d'Entraînement et de Formation des Clubs. Il s'agit-là d'une action essentielle qui répond à la volonté de préserver la santé des sportifs et de les sensibiliser à la lutte contre le dopage.

Trois plateaux techniques de médecine du sport sont annuellement aidés : l'association régionale de médecine du sport de Rennes, le plateau technique de Brest métropole Océane et l'association du centre médico sportif de Bretagne Sud. Un quatrième plateau technique de médecine du sport est actuellement en projet dans le cadre de la construction du nouvel hôpital de Loudéac-Pontivy.

Pour le Conseil régional de Bretagne, le suivi médical des sportifs reste une préoccupation centrale au développement des pratiques sportives et dans ce cadre, poursuit son soutien au fonctionnement des plateaux techniques de médecine du sport.

3.3.2 La Région soutient les clubs bretons de haut niveau

- Les centres d'entraînement et de formation des clubs « phares »

Dans le domaine sportif, la Région a fait le pari de la jeunesse et de la formation. C'est pourquoi elle a engagé une réflexion début 2006, en partenariat avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (nouvellement Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) et le Comité Régional Olympique et Sportif, afin que le travail effectué au sein des centres de formation des clubs-phares de la région puisse être

accompagné de façon pertinente. Le Conseil régional aide, de manière très concrète, les clubs phares, pour lesquels l'existence d'un centre de formation représente souvent un coût important.

Les partenaires institutionnels ont élaboré une charte et un cahier des charges pour leur décerner, à l'issue d'une évaluation annuelle, le label régional « Centre d'Entraînement et de Formation des Clubs » (CEFC).

Par cette orientation, la Région contribue :

- à l'amélioration des conditions de formation dans les clubs phares, par l'intégration systématique par le club et le jeune sportif d'un double projet : à la fois sportif et scolaire/professionnel
- à soutenir les clubs au plus haut niveau sportif
- au respect des principes d'éthique sportive, de santé et d'insertion.
- à dynamiser et structurer l'ensemble du club autour de son centre de formation

En 5 ans, 11 clubs ont obtenu leur labellisation « Centre d'Entraînement et de Formation des Clubs » dans 5 disciplines différentes (Basket ball féminin et masculin, Football féminin, Handball féminin et masculin, Tennis de Table féminin et masculin et Volley ball masculin). Pour bien marquer son soutien, la Région a souhaité augmenter l'enveloppe consacrée à chaque club tout en labellisant de nouveaux clubs. Ainsi, chaque club a vu l'aide de la Région se renforcer puisque, depuis le lancement du dispositif, l'aide moyenne par club de la Région a augmenté de 60%.

Enfin, alors que les premières labellisations ne concernaient que des clubs masculins, dès la deuxième année du dispositif, le Conseil régional de Bretagne, la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et le Comité régional Olympique et Sportive ont souhaité soutenir le sport féminin et ont ainsi labellisé 3 centres de formations féminins. Aujourd'hui, parmi les 11 centres labellisés, 5 sont des CEFC féminins.

▪ ***De réelles réussites autour de ce dispositif***

Ce dispositif permet aux jeunes de réussir leur double projet de vie. Chaque année, une évaluation est réalisée pour chaque centre de formation. Les réussites sont à la fois scolaires (90% des stagiaires sont en réussite scolaire) et sportives. Depuis la mise en place des CEFC, deux clubs ont atteint le plus haut niveau de Championnat de France (Arvor 29 pays de Brest handball féminin, OC Cesson Handball masculin ; deux clubs sont devenus Champions de France jeunes (Goëlo Saint Briec Côtes d'Armor volley ball, OC Cesson Handball).

Enfin, les CEFC sont des structures qui alimentent les équipes de France jeunes. Les fédérations reconnaissent les mérites des CEFC et certaines les intègrent dans leur parcours d'excellence sportive.

▪ ***Un dispositif « phare » de la Région à renforcer***

A travers ce dispositif, le Conseil régional de Bretagne soutient un vrai parcours de formation à la fois scolaire/professionnel et sportif avec une réelle exigence sur le suivi médical. Ce dispositif s'inscrit dans les politiques de la jeunesse et les politiques de formation de la Région. Le Conseil régional de Bretagne souhaite donc le poursuivre et le renforcer.

Par ailleurs, au-delà d'une simple aide au centre de formation, le dispositif des CEFC a permis aux clubs bénéficiaires de se structurer et de se professionnaliser.

Le dispositif des CEFC, qui rassemble aujourd'hui 11 clubs labellisés, est bâti autour d'une charte et d'un cahier des charges dans lesquels toutes les disciplines « phares » de la région ne peuvent pas s'inscrire à ce jour. Ainsi, une réflexion va être menée pour permettre à des sports individuels tels que l'Athlétisme ou le Triathlon, qui eux aussi, au sein de leurs clubs, bâtissent de réels centres de formation, d'intégrer les CEFC ou un dispositif similaire.

• **Les aides aux déplacements sportifs**

Les déplacements de sportifs constituent pour les clubs un poste important de dépenses. La diversité des compétitions et des lieux proposés par le mouvement sportif (Challenge national, Championnat de France, Coupe de France etc.) amène un grand nombre de clubs à solliciter les collectivités locales pour participer à ces frais. Le Conseil régional traite ainsi annuellement en moyenne 250 dossiers d'aide aux déplacements sportifs.

En Bretagne, on dénombre près de 160 équipes féminines ou masculines seniors évoluant dans l'une des trois premières divisions nationales, pour la saison sportive 2010/2011 toutes disciplines confondues. Si l'on ne peut que se réjouir de ces bons résultats, ils engendrent pour la collectivité des coûts supplémentaires, variables d'une saison sportive à une autre, et difficilement maîtrisables

Pour ces raisons, la Région a souhaité préciser ses modalités d'intervention. Seuls les déplacements pour les Championnats de France du plus haut niveau national hors Bretagne sont soutenus par la Région.

Par ailleurs, et afin de répondre aux besoins des associations, le Conseil régional a adopté en 2007 un document-cadre « le règlement d'aides aux transports ».

Le Conseil régional de Bretagne souhaite maintenir l'effort financier alloué à l'aide aux déplacements sportifs des clubs aux championnats de France du plus haut niveau. Il contribue ainsi à une diminution de ces charges pour les clubs.

Par ailleurs, la Région continuera à accompagner le déplacement des jeunes des catégories juniors et cadets. Cette aide est à mettre en relation avec les publics bénéficiaires des différentes politiques régionales obligatoires.

L'évolution du sport fait émerger de nouvelles disciplines, mineures hier. Ce développement nécessite une veille régulière sur le développement des disciplines et d'identifier ce qui est réellement « le plus haut niveau » pour accompagner l'ensemble des clubs de manière égalitaire.

3.3.3 Un nouvel outil pour le sport en Bretagne : le Campus de l'Excellence sportive de Bretagne

- La construction du projet

En 2008, dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, est annoncée la fermeture de plusieurs établissements publics d'Etat et notamment les Centres Régionaux d'Education Populaire et du Sport (CREPS). Parmi la liste des CREPS menacés de fermeture figurait celui de Dinard.

Devant cette annonce, et après une forte mobilisation des acteurs politiques et sportifs bretons contre cette fermeture, est né un projet permettant notamment de « sauver » Dinard. Plus qu'une mission de « sauvetage », l'idée de la création d'un Campus de l'Excellence Sportive en Bretagne émerge. Il s'agit alors de créer une structure novatrice et ambitieuse sur Dinard et Rennes qui élargirait les missions initiales du CREPS dans une démarche partenariale avec les collectivités, le mouvement sportif, l'Université et l'Etat.

Ainsi, en janvier 2010, le Président du Conseil régional de Bretagne, la secrétaire d'Etat aux sports et le Préfet de région, ont signé un protocole d'accord lançant la création de ce Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne. Ce protocole a été complété par une convention signée le 30 octobre 2010 à Saint Malo à l'occasion du départ de la Route du Rhum puis au Conseil régional par l'ensemble des partenaires fondateurs.

- Le Groupement d'Intérêt Public du Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne

Le Campus de l'Excellence Sportive a pris la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) le 1^{er} janvier 2011 suite à l'adoption de ses statuts par l'ensemble des 12 partenaires.

Le GIP s'est substitué pour une période expérimentale de 3 ans au CREPS qui a été dissous le 31 décembre 2010.

Le Campus de l'Excellence Sportive se déploiera sur les sites de Dinard et de Rennes. Il aura pour objet de pérenniser certaines missions du CREPS et d'en développer de nouvelles.

- ***Le Campus de l'Excellence Sportive: 4 missions***

- **Le sport de haut niveau** : mettre en œuvre le double projet sportif, scolaire/universitaire/professionnel en favorisant la mutualisation des moyens et en établissant des liens avec les autorités universitaires et éducatives. L'emplacement du siège à Rennes permettra de se rapprocher des universités.
- **La formation** : la formation initiale et continue dans les domaines du sport et de l'animation permettant de répondre aux demandes régionales et nationales.
- **L'accueil du mouvement sportif et des associations d'éducation populaire** : accueillir des stages, notamment sur le site de Dinard qui bénéficie des capacités d'entraînement, de restauration et d'hébergement.
- **La recherche et le développement** : favoriser la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine sportif en développant des partenariats avec les universités, les écoles et les organismes de recherches. Le GIP organise les conditions du suivi médical des sportifs de haut niveau et des sportifs espoirs notamment.

- ***Les perspectives d'avenir***

Le Campus de l'Excellence Sportive actuellement sur les sites de Dinard (site historique) et Rennes (à construire) est amené à s'étendre sur l'ensemble de la Bretagne avec l'arrivée de nouveaux partenaires, que ce soit des collectivités territoriales, des universités voire des partenaires du secteur privé marchand. Le Ministère des sports a

récemment écrit sa volonté de réfléchir à un rapprochement, lors de la prochaine olympiade de l'ENVS (Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques) avec le Campus de l'excellence sportive.

Conclusion

A travers les évolutions de sa politique sportive, la Région Bretagne réaffirme sa volonté d'être un acteur à part entière du sport en Bretagne et confirme son engagement auprès de l'ensemble du mouvement sportif.

L'écoute, la consultation autant que la concertation guident la démarche du Conseil régional. La volonté de l'institution régionale est bien de créer les meilleures conditions d'un dialogue constructif et partenarial. Conscient que l'ensemble des acteurs du sport sont en quête d'une « nouvelle gouvernance », le Conseil régional souhaite mettre en place, au cours de ce mandat, une Assemblée du sport, regroupant le mouvement sportif, l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que des représentants de la société civile. Cette instance d'écoute du mouvement sportif, de partage d'expérience sera une force de propositions avec un objectif de coordonner les orientations de chacun des partenaires.

En parallèle, le Conseil régional étudiera l'opportunité de la mise en place d'une fondation du sport en Bretagne associant le monde économique.

Le sport doit avoir toute sa place dans notre région : compétition doit rythmer avec insertion intégrant le haut niveau, le loisir, le sport - spectacle, l'aspiration au bien être à tout âge de la vie, dans un projet d'ensemble prenant en compte les différentes réalités de la pratique sportive.

Le sport est essentiel pour l'épanouissement de chacun, mais aussi pour ce qu'il apporte en terme de valeurs partagées et de cohésion sociale ; c'est aussi un puissant facteur d'insertion pour les jeunes. C'est, en effet, aussi en incitant les jeunes à la pratique sportive qu'ensemble nous ferons grandir la Bretagne et progresser la cohésion sociale ; c'est tout le sens de cette démarche.